



Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)  
Chemin des Colombettes 34  
CH-1211 GENEVE 20  
SUISSE

La Haye, le 8 octobre 2020  
Nos réf: REG/OPPO/2016420

Contact: Rémy Kohlsaat  
Téléphone: +31 70 349 11 59

Dossier: CHAMPAGNE G.H. MARTEL ET CIE (E 006900518) vs SCHWEIZER KAPITAL HOLDING AG (I 1543524)

Avis de refus provisoire consécutif à une opposition

*Concerne :*

Refus provisoire partiel

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous faisons parvenir un avis de refus partiel provisoire d'un enregistrement international, consécutif à une procédure d'opposition. Nous vous remercions de l'adresser dans les meilleurs délais au titulaire de l'enregistrement concerné ou, le cas échéant, à son mandataire. Les coordonnées requises par votre Office, conformément à la règle 17(2) et (3) du règlement d'exécution commun, sont les suivantes :

***I. Numéro de l'enregistrement international :***

1543524

***II. Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international :***

SCHWEIZER KAPITAL HOLDING AG  
Bahnhofstrasse 54

CH-8001 Zürich  
Suisse

### **III. Motif de refus :**

Le 30 septembre 2020, une opposition a été introduite contre l'enregistrement international susmentionné. L'opposition est recevable. Vous trouverez en annexe un document comprenant les données relatives à cette opposition. Dispositions légales : article 2.18 de la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle. Les articles 2.14 et 2.16 sont applicables (voir notre site internet).

### **IV. Coordonnées de la marque sur laquelle l'opposition est basée (voir copie en annexe) :**

no. d'enregistrement : voir annexe

date de dépôt : voir annexe

marque : voir annexe

titulaire de la marque : voir annexe

liste des produits et/ou services sur lesquels l'opposition est fondée : voir annexe

### **V. Produits et/ou services qui pourraient être affectés par l'opposition :**

voir annexe

### **VI. Recevabilité provisoire pour une partie des droits invoqués :**

Pas d'application.

### **VII. Début de la Procédure :**

La procédure commence le 9 décembre 2020, c'est-à-dire à l'issue du délai communément appelé 'cooling-off' de deux mois. Le moment venu, vous recevrez un avis vous informant du début de la procédure.

Nous avons informé l'opposant que la seconde partie de la taxe d'opposition devait être payée avant le début de la procédure.

### **VIII. Irrégularités :**

Un mandataire doit avoir un domicile ou un siège dans l'Union européenne ou l'Espace économique européen. C'est pourquoi nous vous prions de nous communiquer une adresse (de correspondance) sur ce territoire.

### **IX. Explication concernant la langue de la procédure :**

L'opposant a indiqué qu'il préfère le français comme langue de la procédure. Etant donné qu'il s'agit d'une marque internationale, la langue de la procédure est la langue de l'Office Benelux (français ou néerlandais) choisie par le défendeur dans un délai d'un mois à partir de la présente notification soit au plus tard le 8 novembre 2020. A défaut de choix, la langue de la procédure sera le français

Le défendeur peut modifier les choix linguistiques en accord avec la partie adverse, jusqu'au début de la procédure.



**X. Oppositions multiples :**

Pas d'application.

Enfin, le défendeur peut en accord avec la partie adverse, demander la suspension de la procédure d'opposition. Cette suspension dure quatre mois et peut être prolongée par périodes successives de la même durée. Durant une suspension sur demande conjointe, chaque partie peut à tout moment en demander la levée. Avant le début de la procédure, la suspension ou sa prolongation est gratuite durant les 12 premiers mois.

Toute correspondance dans la procédure d'opposition doit être dirigée à l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle.

Conformément au règlement d'exécution, la présente notification est également adressée à la partie adverse.

Nous espérons que ces informations vous ont été utiles et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Meilleures salutations,

Rémy Kohlsaet  
Examineur

**Opposition**  
Numéro : 2016420  
date d'introduction : 30-09-2020

**Coordonnées de l'opposant et du (des) droit(s) invoqué(s)**

**OPPOSANT**

CHAMPAGNE G.H. MARTEL ET CIE  
Avenue de Champagne 69  
51200 Epernay  
France

**MANDATAIRE**

KEYMARKS BV  
Avenue de l'Opale 11  
1030 Bruxelles  
Belgique

**Droit invoqué 1**

Marque : CHAMPAGNE G.H. MARTEL & CO.  
Numéro : E 006900518  
Date du dépôt : 09-05-2008  
Date d'enregistrement : 22-12-2008  
Date de début de l'obligation d'usage : 22-12-2008  
Date de priorité :  
Date d'échéance : 09-05-2028  
Classes : 33  
Classes sur lesquelles l'opposition est basée :  
Tous les produits / services protégés par l'enregistrement

## Opposition

Numéro : 2016420

date d'introduction : 30-09-2020

(suite)

### Coordonnées du défendeur

#### DEFENDEUR

SCHWEIZER KAPITAL HOLDING AG

Bahnhofstrasse 54

8001 Zürich

Suisse

#### MANDATAIRE

Heuking Kühn Lüer Wojtek

Bahnhofstrasse 69

8001 Zürich

Suisse

#### MARQUE :

ARTEL

Numéro : I 1543524

Date du dépôt : 27-05-2020

Date de publication : 30-07-2020

Classes : 03 25 28 29 30 31 32 33 45

Classes contre lesquelles l'opposition est dirigée :

**32**      *Tous les produits / services protégés par l'enregistrement*

**33**      *Tous les produits / services protégés par l'enregistrement*

**L' opposition est recevable**